

PROCES VERBAL DE REUNION

Présents :

Pour les Organisations Syndicales :

Pour FO : Mme M. DEVARIS, M. C. COUTELLIER,

Pour la CFDT : Mme E. FONTAINE, M. Y. POT,

Pour la CGT : Mmes V. HIBLOT, M.F. N'DARURINZE

Pour SUDRAIL : Mme M. DUTROU, M. C. FOUREL,

Pour la Direction :

Mme V. LAPEYRE, MM. O. COUTEAU, L. OBERT, O. MADACI,

Copie :

Mmes D. LAFFITTE, M. COROLLER, L. FOURNIER,

Inspection du travail,

De : Omar MADACI

Date : 11 mai 2017

COMITE DE TRAVAIL « ETE - 2017 » DE PARIS GARE DE LYON.

Début de séance : 14h30.

Rappel de la direction :

Le comité de travail n'est pas une instance de négociations et il n'y a pas de revendications à traiter. Les questions n'ayant pas de liens directs avec le comité de travail ne seront pas traitées.

Article 27 du décret 2003-849 du 4 septembre 2003.

Pour suivre l'application de la réglementation de la durée du travail dans les services et établissements des entreprises visées à l'article 1er dans lesquels le travail est organisé par périodes de vingt-huit jours, il est institué, dans chaque établissement, un comité de travail comprenant des représentants du personnel et des représentants de l'entreprise parmi lesquels au moins un membre du personnel de l'encadrement ayant un pouvoir décisionnaire.

Les représentants du personnel sont :

1° Pour les organisations syndicales ayant des élus délégués du personnel : deux membres choisis parmi les délégués du personnel titulaires ou suppléants et désignés par eux, ou un membre choisi parmi les délégués du personnel titulaires ou suppléants et désigné par eux et un délégué syndical ;

2° Pour les organisations syndicales représentatives dans l'établissement n'ayant pas d'élu délégué du personnel : un délégué syndical.

Le directeur régional du travail des transports ou son représentant participe aux travaux du comité.

Le comité se réunit au minimum deux fois par an, au début de chaque saison horaire (été et hiver). Il examine l'activité prévue de la saison, définit les périodes de pointe, valide les temps définis pour les prises de service et fins de service lorsqu'ils sont différents de ceux définis par accord d'entreprise. Il est informé des types de repiquage et des enchaînements prévus pour la saison. Le comité de travail peut, en outre, être convoqué, dans l'intervalle de ses deux réunions annuelles, à l'initiative de la direction ou à la demande des délégués du personnel membres du comité de travail. Il examine, au cours de ses réunions, les dérogations au présent décret.

1. HORAIRES ADMINISTRATIFS

R.A.S. : Reconduction des horaires actuels pour la période été 2017 du (02/07/2017 au 09/12/2017)

SUD : Est-il possible d'avancer de 10 minutes l'horaire d'ouverture de l'accueil en matinée. L'agent d'accueil doit garer son véhicule au parking.

D° : Non car avancer l'horaire de matinée impactera l'horaire de soirée, qui impactera à son tour l'ouverture du matin au raccord et ainsi de suite, Par ailleurs, aucun assistant de coordination ne se gare au parking depuis sa création, ils se garent tous devant la porte ou bien dans la cour.

LINGERIE, CAISSE et GQP :

R.A.S, reconduction des horaires actuels pour cette période du (02/07/2017 au 09/12/2017)

2. PERIODES DE FORTES ACTIVITE (Périodes rouges)

Les périodes de fortes activités de l'année 2017 : **Semaines 5, 7, 14, 15, 21, 27, 30, 35, 42, 44, 51 et 52**

O.S : Nous trouvons qu'il y a trop de périodes de forte activité et uniquement 3 plannings hors période de forte activité.

L.O : Le document mentionne comme le prévoit l'accord NRF, douze semaines de forte activité. Elles sont réparties sur 9 des 13 plannings que comporte l'année. Il reste donc 4 plannings sans périodes de fortes activités.

3. PRISES ET FINS DE SERVICE

Maintien des temps de prises et fins de services actuelles pour cette période du (02/07/2017 au 09/12/2017)

OS : Que veut dire HLP en TRV ?

D° : Il s'agit d'erreur d'écriture, en fait il fallait lire HLP en TER, le document sera corrigé.

CFDT : Sur les rotations des agents délocalisés de Saint-Etienne, il manque les 5' de PS en HLP à LYD, fonction 91

OM : Il s'agit de rotation provenant de la base ACCESS, le paramétrage dans la base de données AIGLES prévoit pour l'ensemble du périmètre 5' de prise de service HLP en province.

4. FREQUENCE DES RESERVES

Voir document joint au document de travail, reconduction du principe actuel :

« Si l'activité ne permettait pas de respecter la cadence 2 plannings suivi d'un planning de réserve au minimum :

Il est alors possible si besoin de prendre de l'activité d'une autre unité opérationnelle à la hauteur de DEUX fonctions maximum par planning et par agent. Ceci afin de garantir cette fréquence de réserve.

CFDT : Nous vous demandons le respect de l'accord NRF comme stipulé sur le document, les fréquences sur le site ne sont pas équitables d'une unité à l'autre, dès qu'un agent de PLL est en réserve, il a toute les chances d'être déclenché sur une fonction Nice, les agents viennent demander directement au GQP et PLT,

CGT/CFDT : Certains agents se retrouvent avec quatre fonctions Besançon sur leurs plannings,

FO : Vous avez été cherché les temps partiels pour faire la réserve, cela n'a servi à rien,

FO : La direction en ayant mis en place la réserve pour les temps partiels à 80% sur Gare de Lyon, n'a pas permis de diminuer la fréquence des réserves pour l'UO PLM et PLJ. Nous n'y voyons donc pas l'intérêt.

CGT : Les agents en réserve font leurs marchés en GQP et prennent les meilleurs trains, ce n'est pas normal

MCT : Il ne devrait pas y avoir plus de deux échanges dérogatoires en GQP

FO/CFDT : Vous devriez mettre plus d'activité de Lyon en touche, qui alimentera le volume de l'unité Tous Axes et rééquilibrera les fréquences de réserve,

D° : Les réserves sont réparties équitablement au sein de chaque unité opérationnelle, le volume d'activité n'est pas proportionnel aux effectifs au sein des unités, sur PLM par exemple, il y a plus d'agents que d'activité, nous regarderons de près vos propositions et ferons au mieux pour trouver le bon équilibre,

Ci-dessous l'analyse des fréquences de réserves sur le site de Paris GDL :

MOYENNE RSR / UO	Moyenne 2016	Moyenne 2017	Nb période MAX / Agent
N° Plannings	282-294	295-299	

PLA	1,90	1,09	3,00
PLJ	2,79	1,08	4,00
PLL	3,06	1,02	4,00
PLM	2,77	1,01	4,00
TOT PLY	2,74	1,07	4,00

1 seul agent PLL a eu 5 périodes en 2016

Ces moyennes prennent en compte le nombre de réserve affichées sur les plannings et calculées de la façon suivante :

21 jours de réserve => 0,75 période

28 jours de réserve => 1 période

Concernant les échanges dérogatoires, ils doivent s'inscrire dans le respect strict de l'accord NRF.

CFDT : Peut-être que certains agents de PLM seraient intéressés de changer d'UO, il vous appartient de vous rapprocher d'eux et de leurs demander leurs avis, il y a moins d'agents sur le Tous Axes actuellement, il devrait y avoir des demandes dans ce sens,

V. LAPEYRE : Nous n'avons pas connaissances d'agents de PLM voulant quitter leur unité.

5. **RESERVES :**

Rappel : Pour répartir équitablement les fréquences de réserves entre les agents au sein de chaque unité opérationnelle, les périodes de réserves peuvent se faire sur 3 semaines consécutives, incluant sur le dit planning une semaine de congé ou toute autre immobilisation.

Paris GDL :

Les horaires de réserve sont définis en fonction de l'activité réelle

- Matinées :

Lundi à vendredi	: 05h15 à 10h45
Sam, Dim et fêtes	: 05h45 à 11h15* Et selon activité neige
Lundi à dimanche	: 07h00 à 12h30
Lundi à dimanche	: 08h00 à 13h30
Lundi à dimanche	: 09h00 à 14h30

- Journées :

Lundi à dimanche	: 10h00 à 15h30
Lundi à dimanche	: 11h00 à 16h30

- Soirées :

TLJ sauf vendredi et dimanche	: 14h00 à 19h30
Vendredi et dimanche FVF	: 15h00 à 20h30

FO : Nous demandons que les horaires de réserve soient respectés par le GQP. Certains agents reçoivent des horaires de réserve non prévus en comité de travail,

CFDT : Effectivement, certains horaires 9H30, 9H45...n'existent même pas,

SUD : Les consignes doivent être remis aux agents à chaque FS

D° : Par le GQP en fonction des heures d'ouverture du service, ou le service Accueil à la FS de l'agent.

6. AGENTS 2

Explication de la direction de la nouvelle procédure de déclenchement des agents 2 à/c du planning 300 (29/05/2017)

OM : Les RMC/Heures sont identifiées selon plusieurs niveaux ou l'agent 2 sera mis à la source au même titre que les courses contractuelles,

OC : L'objectif de la direction est d'optimiser les agents 2 en fonction des RMC du périmètre France ramenées à l'heure. Ces RMH calculées sur N-1 se situent sur différents paliers, et certains seront déclenchés en fonction des disponibilités des HLP, le but est de rester sur le volume de plus ou moins 350 courses par planning ce qui équivaut à environ 15 ETP.

La liste des A2 est ensuite transmise aux DUO pour avis et recadrage si besoin, puis validée par le DOP, ce sera une répartition plus juste et selon les vrais besoins.

CGT : Avez-vous prévu un A2 sur le 6114

D° : Il est prévu un A2 sur le 6114, il est assuré par SML

7. SHUINTAGE :

Remarque SUD : Nous demandons que les shuintages doivent rester exceptionnels et non un mode de fonctionnement, Sur Mulhouse et Grenoble, les fonctions doivent être équilibrées et réparties entre les agents.

DESIDERATA :

CGT : Nous rappelons que les desiderata c'est un souhait train ou un repos, ce n'est pas traité de la même façon en fonction des unités

FO : C'est le facteur chance,

D° : C'est exact, l'accord NRF 3.1.2.1, précise :

« Un souhait concernant une journée de travail précise (Train ou destination) ou le positionnement d'un repos sur un jour précis est systématiquement accepté par période hors semaine de pointe et dans la limite de 1/3 de l'effectif en planning de chaque UO. »

L'adéquation : activité- effectifs entre les UO étant différente, il arrive souvent que les agents demandent 2 jours en desiderata. Nous garantissons l'un de ces 2 jours mais pas les 2, si toutefois l'activité le permet, pourquoi pas.

On ne peut pas accorder à tous les agents 2 jours de DESIDERATA, oui c'est le facteur chance, la couverture de l'activité est prioritaire.

8. ACTIVITE :

Echange entre les membres du comité de travail et la direction sur la répartition de l'activité et de son évolution.

Par rapport à N-1, les grands changements sont les suivants :

Période C 2017 : (02/07/2017 au 27/08/2017) :

- Suppression 6115 mardi, mercredi, jeudi et dimanche
- Suppression 6197 TLJ
- Suppression 6192 lundi à vendredi
- Suppression 6106 samedi
- Suppression 6134 vendredi et dimanche UM,
- 6212 PPN remplacé par le 6032 MPL
- 6632 remplacé par le 6674 lundi à vendredi
- 6676 remplacé par le 6678 dimanche
- Création du 6095 SA, 6220 DI, 6759 DI
- Etc.

Période D 2017 : (28/08/2017 au 09/12/2017) :

- Suppression 6115 TLJ sauf SA
- Suppression 6197 TLJ
- Suppression 6192 lundi à vendredi
- Suppression 6106 samedi
- Suppression 6134 TLJ sauf SA
- Suppression 6186 DI
- Suppression 6701 LU, 6755 LU MA JE, 6759 ME, 6890 SA, 6941 DI
- Suppression 6750 LU, 6745 MA ME JE VE, 6896 DI
- 6632 remplacé par le 6674 lundi à vendredi
- Création du 6103 SA, 6127 MA ME, 6095 SA, 6106 SA, 6755 DI, 6949 VE, 6630 LU et 6634 VE,
- Etc.

Lignes de Base :

Période C 2017 : (02/07/2017 au 27/08/2017) :

L'activité estimée en ligne de base est la suivante :

- ❑ Axe Paris Lyon (PLL) 25.20 ETP, + 2,44 %
- ❑ Axe Paris Marseille (PLM) 62.20 ETP, - 6,89 %
- ❑ Axe Paris ACY – GE 42.60 ETP, + 2,40 %
- ❑ Axe Jura-Montpellier (PLJ) 27.80 ETP, - 1.77 %
- ❑ Au total pour la DOP Sud Est, **157.80 ETP** (- 2,17 %)

Période D 2017 : (28/08/2017 au 09/12/2017) :

L'activité estimée en ligne de base est la suivante

- ❑ Axe Paris Lyon 34.10 ETP, soit + 0.59 %
- ❑ Axe Paris Marseille 51.50 ETP soit – 5.85 %
- ❑ Axe Paris ACY – GE 42.9 ETP, soit – 4.67 %
- ❑ Axe Jura-Montpellier (PLJ) 34.90 ETP, soit - 0,29 %
- ❑ Au total pour la DOP Sud Est, **163.40 ETP** (- 3.08%)

Courses Prévisionnelles :

Période C 2017 : (02/07/2017 au 27/08/2017) :

L'activité hebdomadaire BGV par rapport à N-1 :

- Axe Lyon : 166 courses → - 1,78 %
- Axe Marseille : 340 courses → - 5.03 %
- Axe Savoie : 182 courses → - 0.55 %
- Axe Jura : 243 courses → + 0.83 %
- **Au total 931 courses BGV hebdo** → - 2.10 %

Période D 2017 : (28/08/2017 au 09/12/2017) :

L'activité BGV par rapport à N-1 :

- Axe Lyon : 223 courses → + 1,36 %
- Axe Marseille : 288 courses → - 7.10 %
- Axe Savoie : 213 courses → - 0.93 %
- Axe Jura : 230 courses → - 3,77 %
- **Au total 954 courses BGV hebdo** → -3.05 %

OM : L'activité IDTGV est transférée à/c du 2 juillet pour l'Ouest, pour le Sud Est à/c de décembre (Période A).

Le transfert du staff sera à cette date (Sous réserve). Nous n'en connaissons pas le volume à ce jour, ni l'activité au-delà du 9 décembre.

OUIGO : (Source Presse non officielle), prévision d'une augmentation du nombre de rame à l'horizon 2019 qui passera de 12 à 35,

FO : Nous avons de réelles craintes sur l'avenir de l'activité à l'horizon 2019.

OS : Pouvez-vous nous donner le volume de l'activité IDTGV ?

OM : Le volume de l'activité IDTGV estimé à/c du 02/07/2017 est le suivant (remise du PHIG IDTGV) :

Période C :

146 courses hebdomadaires dont 108 sur MSC et NE et 38 sur BS et PPN

Période D :

138 courses hebdomadaires dont 100 sur MSC et NE et 38 sur BS et PPN

FO : Vous auriez dû nous remettre ce document avec le reste des éléments du comité de travail.

OM : Nous n'avons pas à vous remettre l'activité IDTGV. Elle ne fait pas partie du périmètre NEWREST, Ces données-là sont à titre d'information.

MCT : L'activité Sud Est Province, on aurait souhaité l'avoir aussi, cela nous aurait permis d'avoir une visibilité globale

OM : Vous me l'avez pas demandé, elle est disponible et à votre disposition,

FO : Avez-vous une idée sur le nombre de rames circulant sur le périmètre Sud Est ?

D° : Non, au cas où l'information serait connue, on vous la communiquera.

CFDT : Le volume de courses annoncé sur la période C, ne correspond pas à ceux mentionné sur le PHIG remis pour le comité de travail.

OM : Le déséquilibre sur la période C provient d'une moyenne faite sur l'UO PLL. L'activité sur la période C, est différent à/c du 23 juillet. La diminution de l'activité est principalement sur Besançon et sur Marseille.

FO : Le 6206 est-il supprimé ou raccroché à la rame en provenance de BARCELONE= 2938

OM : Il s'agit en fait du 2938 IDTGV.

FO : Pouvez-vous anticiper les réservations de chambres d'hôtels à BSM ?

VL : Le problème est plutôt lié aux disponibilités, l'hôtelier privilégie des clients sur des durées plus longues.

CFDT : Nous souhaitons assurer le 6175 tous les jours en période D. Nous trouvons anormale des retours de découchés de Nice à 21h40.

CGT : Vous privilégiez les agents Niçois par rapport aux restrictions médicales.

OM : Nous éviterons les retours de découchés avec une FS tardive, notamment celui dont la FS est à 21H45,

Lors d'un comité de travail, certains ont fait la demande de construire les rotations Nice exclusivement en découché. L'incidence sur l'augmentation des découchés avec des arrivées tardives aurait été inévitable, même au-delà de 21H45...

CGT/SUD : Nous souhaitons la validation d'une chambre de jour sur les ARJ suivants, dont la pénibilité est importante,

- Fonctions 67, 68 page 8 : L'aller-retour Nice (B6171/B6168) coupure de 2h27, amplitude 16H26
- Fonctions 60 page 7 : L'aller-retour Mulhouse (B6703/B6710) coupure de 2h55.
- Fonctions 51 page 6 : L'aller-retour Béziers (B6207/HP6211/B6220) coupure de 2h31, chambre de jour évitée.

OC : Ok pour la fonction 60 et seulement pour celle-là.

SUD : Pour la délocalisation d'Avignon nous demandons comme en hiver de les positionner A2 sur le 6174, afin de diminuer leur nombre de HLP. A positionner en T et non en Q.

OM : AC de juin 2017, le déclenchement des agents 2 sera calculé en fonction des RMH de N-1, nous serons vigilants aux HLP des Avignonnais,

VL : Pour ce qui est du 6174T ou le 6074, ce sera en fonction de la RMC.

FO : Eviter les navettes entre Perpignan et Béziers ou Montpellier.

CGT : La nuitée est courte en découcher (6221), la sécurité pas garantie, et nous avons en plus la recette sur nous, et arriver à PPN, encore 1H d'attente

OM : Nous sommes à l'écoute et particulièrement sur les fonctions qui engendrent plus de pénibilité. Mais nous ne pouvons pas garantir des fonctions sans navettes, lorsque le retour du 6221 est en agent 2, on peut revoir les constructions, ou limiter l'agent 2 au départ de Montpellier. Si le retour est en BGV1, la marge est réduite, les services BGV / BGV seront privilégiés, tout en essayant de minimiser les trajets en TER et HLP.

SUD : Eviter les fonctions avec plusieurs navettes.

ACTIVITE - ROTATIONS :

FO : Les rotations sont construites de telle façon que les coupures ne peuvent pas déclencher de chambres de jour, nous remarquons qu'il y en a plus qu'avant,

D° : Les rotations sont construites en fonction de l'activité et des horaires proposés par la SNCF, mais surtout en fonction des équilibres en privilégiant les services BGV / BGV, et en minimisant les trajets en TER et en HLP.

CGT : La fonction N°11 (6747/6765) : Plus de 5h35 de coupure le dimanche. Nous demandons qu'elle soit revue

OM : Vous proposez donc de construire deux fonctions avec un croisement de HLP ?

FO : Nous ne sommes pas favorables à l'augmentation des HLP.

OM : La fonction sera maintenue, une chambre de jour sera à la disposition de l'agent.

FO : Les fonctions N°15 (6103/6120) et N°29 (6111/6130) : Vous construisez volontairement ces rotations avec des coupures proches de 3h00 pour éviter les chambres de jours.

OM : Coupures 2H41 et 2H42 qui sont payées à 100%, nous essayons d'éviter ces coupures mais les montages sont faits en fonction de l'activité, en privilégiant le 1^{er} arrivé, 1^{er} reparti.

CFDT/SUD : La fonction N°57 (B6165/B6186) : La coupure est de 36' sur un ARJ Nice. Lors du comité de travail été 2016, nous avons validé le fait de ne pas construire de rotation en ARJ avec une coupure jour inférieure à 40'.

OM : Cette rotation sera revue, le 6165 sera remplacé par le 6173, nous éviterons les fonctions BGV/BGV avec des coupures inférieures à 40 minutes, à l'exception de celles ayant une des deux courses aller ou retour en HLP.

FO : Fonctions N°75 et 76 : B6175/HP6180 et B6175/B6186, le 6175 devrait être construit en découcher, nous ne validons pas la fonction N°76

CFDT : Avec le 6175, ce n'est pas possible, tous les 6175 devraient être construits en découcher.

OM : La rotation N°75 à un retour HLP, elle sera maintenue, la rotation N°76 a une coupure de 1H34 et répond à tous les critères légaux tant sur sa construction (Respect de l'accord NRF) que sur son affectation (Isolée en planification) elle sera maintenue.

FO/CFDT : Fonction N°88 B6181/B6184 en découché, FS 21H41, nous demanderons une chambre de jour sur les retours de découchés tardifs, soit chambre de nuit et chambre de jour,

OM : Cette rotation sera revue, nous éviterons les FS tardives, et privilégions 6184 en aller-retour journée, sauf situations exceptionnelles, travaux, etc.

FO : Eviter les FS tardives sur les retours de découchés sur l'axe Perpignan également, FS à 20H53 par exemple (6066)

CGT : Si le retour se fera en HLP, nous ne sommes pas d'accord

D° : Ce sera en fonction de l'activité, mais le 6066 est souvent construit en ARJ,

SUD/FO/CGT/CFDT : Les fonctions N°93 et N°94 : L'agent 2 (6173 et 6175) devrait être limité à Toulon

OM : Du moment qu'il couvre le créneau repas, oui.

OS : La fonction N°103 (B6153/B6150) : La nuitée est trop courte (7H09) à Toulon. Il faut casser la rotation ou éviter de la faire suivre par le 6101 ou le 6103

OM : Nous éviterons dans la mesure du possible de faire suivre derrière ce découché Toulon une fonction en ARJ avec une PS trop tôt.

SUD : Les nuitées en découcher devraient être proches de 8H,

D° : Nous nous adaptons à l'activité dans le respect de notre législation, quand on peut on le fait.

FO : La fonction 98 (6129/HP/6120) : Retour tardif de Marseille

CGT : TER et plus de 2H d'attente,

OM : La FS est à 18h20, ce n'est pas en soi une FS tardive, toutefois, nous essayerons de remplacer le 6120 par le 6118, avec un retour plus tôt.

CFDT : En construction, éviter les séquences DEC/ARJ/ARJ

OM : Oui pour le principe, en fonction des possibilités et de l'activité

CGT : Eviter de mettre un ARJ Annecy après un DEC Perpignan, ou ARJ Marseille porteur après un DEC Nice

OM : Même réponse que la précédente

CFDT : En construction privilégier un aller-retour Marseille qui ne déclenche pas avant le découché Nice.

OM : Même réponse que la précédente

SUD/CFDT : Fonction N°3 page 13 : B6194/HP6145, plutôt mettre le HLP sur le 6113,

OM : Si celui-ci circule...Mais il n'est pas sur le programme,

CGT : La fonction 91 (HP889977/HP6622/A2 6689) : Est-il possible de faire partir l'agent HLP directement à Saint-Etienne en évitant l'arrêt à Lyon ?

OM : La fonction construite en l'état permet une petite coupure à Paris d'environ 28 minutes, si celle-ci était construite avec un TGV direct, la coupure serait de 2H26 et déclencherait un repos obligatoire, dans la construction initiale, elle ne déclenche pas de repos, ce qui éviterait aussi pas mal de repos secs et maintiendrait un nombre de repos doubles très satisfaisant (Entre 4 et 5)

CFDT : Pouvez-vous nous transmettre l'activité prévu sur la province afin de nous permettre d'identifier les courses supprimées ou transférer à la province.

OM : Nous vous le transmettrons pour le prochain comité de travail.

FO : Pourquoi vous ne pouvez pas faire des plannings sur 56 jours ? Pourquoi à la SNCF, il est possible de le faire, et pas pour NEWREST. Si vous ne savez pas faire, il faut vous rapprocher des bonnes personnes.

OM : Aujourd'hui il n'est pas possible pour différentes raisons (Trafic / Outil de planification / Délais liés à l'Accord NRF / Effectifs PLT, etc...) de construire des plannings de 2 fois 28 jours.

Nous invitons les élus qui le souhaite à nous rendre visite sur une matinée pour bien comprendre les mécanismes, les délais, et toutes les difficultés à produire un seul planning de 28 jours. Ne connaissant pas l'outil utilisé par la SNCF, ni leurs règles de planification (Roulements ou plannings) pour pouvoir se prononcer ou faire un comparatif avec le notre.

9. Effectif commercial de Paris GDL au 03 mai 2017 :

Source : Base de donnée Aigles.

10	UO	Centre	EFFECTIF POSTE			INDISPONIBLES			VALEUR ETP			% T.Partial
			Postés CDI	Dont T. P	Valide posté	INDISP	Dont T. P	INDISP ETP	TOTAL	Dont T. P	VALIDE	
PLY	PLJ	PLY Jura	107	28	103	4	0	4,00	98,24	19,24	94,24	26,17%
	PLJ	Perpignan	3	1	3	0	0	0,00	2,59	0,59	2,59	33,33%
	PLJ	Mulhouse	5	0	4	1	0	1,00	5,00	0,00	4,00	0,00%
	PLJ	Annecy	5	2	5	0	0	0,00	4,45	1,45	4,45	40,00%
	PLJ	Grenoble	4	1	4	0	0	0,00	3,50	0,50	3,50	25,00%
	PLL	PLY-Lyon	55	17	52	3	1	2,50	49,09	11,09	46,56	30,91%
	PLL	Ste Etienne	2	0	2	0	0	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00%
	PLM	Avignon	2	0	2	0	0	0,00	2,00	0,00	2,00	0,00%
	PLM	PLY-Marseille	80	21	76	4	1	3,80	73,10	14,10	69,30	26,25%
A	Total PLY		263	70	251	12	2	11,30	239,97	46,97	228,67	26,62%

FO : Quels seront les besoins en CDD pour cet été ? Sur qu'elle UO se situent principalement le besoin ?

OM : Le besoin en remplacement sur Paris GDL est estimé entre 15 et 17 ETP. Entre début juillet et le 03 septembre 2017, pas de besoin sur PLL.

FO : Allez-vous embaucher en CDD prioritairement les agents qui assurent les ventes à quais.

VL : S'ils sont disponibles et s'ils le souhaitent, c'est une possibilité. Nous ne savons pas s'il y aura des CDD, ou uniquement de l'intérim.

Demande document par les OS :

- Retard Train
- Liste de temps partiels réactualisée,
- Annualisation
- Restrictions médicales MAJ
- Le pourcentage TEM
-

Réponse direction :

- Liste des Retard Train : Sera remise lors de la commission du 16 mai 2017
- Liste de temps partiels réactualisée : Sera remise lors de la commission du 16 mai 2017
- Annualisation : Sera remise lors de la commission du 16 mai 2017
- Restrictions médicales MAJ : La demande a été faite au service RH.
- Le pourcentage TEM : Voir avec l'instance concernée.

Information après comité :

- En période C 2017, le BGV 6165T du dimanche sera remplacé par le BGV 6173Q.
- En période D 2017, le BGV 6171T du samedi sera remplacé par le BGV 6175Q.

Fin de séance : 18h10